

## 1 Le traitement de base

Personnels concernés	Montants mensuels bruts
Interne de 5e année	2256.66 €
Interne de 4e année	2255.25 €
Interne de 3e année	2253.50 €
Interne de 2e année	1704.16 €
Interne de 1ère année	1539.42 €
Faisant fonction d'interne	1407.66 €

## 2 Indemnités de sujétion particulière

Personnels concernés	Montants mensuels bruts
Interne de 2e année	435.18 €
Interne de 1ère année	435.18 €
Faisant fonction d'interne	435.18 €

## 3 Indemnités compensatrices d'avantages en nature

Personnels concernés	Montants bruts annuels
Internes non logés, non nourris	1010.64 €
Internes non logés, mais nourris	336.32 €
Internes logés, non nourris	674.31 €

### 4.1 La prime de responsabilité

Personnels concernés	Montants bruts annuels
Internes de 5e année	4068.38 €
Internes de 4e année	2050.50 €

### 4.2 L'indemnisation des gardes

Service de garde normal	Montants bruts
Une garde (2 demi-journées)	149 €
Une demi-garde (1 demi-journée)	74,50 €

Service de garde supplémentaire	Montants bruts
Une garde (2 demi-journées)	163 €
Une demi-garde (1 demi-journée)	81,50€